

DÉFINITIONS

A LA RENTRÉE 2017, en France métropolitaine et dans les DOM, l'ensemble du système éducatif public et privé compte 15,7 millions d'élèves, étudiants et apprentis, soit 110 900 de plus qu'à la rentrée précédente (1).

L'enseignement supérieur reste le premier contributeur à cette hausse globale, avec une hausse de 70 700 étudiants et une augmentation des inscriptions de 2,7 %, plus forte que celle enregistrée en 2016 (+2,3 %). Les formations d'ingénieurs continuent à se développer au même rythme qu'en 2016 (+4,1 %). Les classes préparatoires attirent toujours, leurs effectifs augmentant à un rythme comparable à celui de l'année précédente (+1,3 %). Il est à noter que l'augmentation apparemment très forte des effectifs des écoles de commerce et autres est en grande partie un artefact dû à un meilleur repérage de ces établissements (voir 6.1 et 6.9).

L'apprentissage confirme sa reprise avec une hausse de ses effectifs de 4,3 %, plus forte que la hausse enregistrée en 2016 (+1,7 %).

Le second degré poursuit sa croissance au même rythme que l'année précédente (+0,9 % au lieu de +0,8 %). Comme à la rentrée 2016, la principale contribution est portée par les formations générales et technologiques en lycée, même si la hausse de leurs effectifs est moins marquée qu'en 2016 (+2,0 % contre +3,1 %). Les effectifs de collégiens se remettent à augmenter après deux années de baisse (+0,8 %). À l'inverse, les formations professionnelles en lycée sont en recul, plus marqué qu'en 2016 (-1,2 % après -0,3 %). La baisse des effectifs inscrits dans les sections d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa) poursuit la tendance des années passées (2).

Le premier degré, quant à lui, est en légère diminution (-0,3 %), alors que ses effectifs étaient stables en 2016. La diminution des effectifs dans l'enseignement préélémentaire se poursuit (-0,7 % après -0,9 % en 2016), et les effectifs d'élèves en élémentaire, après plusieurs années de hausse, diminuent légèrement (-0,2 % contre +0,6 %). Les unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS), qui accueillent des élèves en situation de handicap, continuent d'accueillir davantage d'élèves d'une année à l'autre (+2,4 %).

POPULATION SCOLAIRE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Ensemble des élèves des premier et second degrés, des apprentis, des étudiants en université et hors université, dans les secteurs public et privé en France métropolitaine et dans les DOM. Les élèves et étudiants sous tutelle des autres ministères (en charge de l'agriculture, de la santé, de la culture) sont comptabilisés. À noter que pour les étudiants, ce sont les inscriptions administratives et non les personnes physiques qui sont comptées. Depuis le 31 mars 2011, Mayotte est devenue département d'outre-mer. À partir de cette date, ses effectifs sont dénombrés avec ceux de France métropolitaine et des DOM.

PREMIER DEGRÉ - Voir « Définitions » en 3.1.

ULIS - Unité localisée pour l'inclusion scolaire. Voir « Définitions » en 3.1.

SECOND DEGRÉ - Voir « Définitions » en 4.1.

FILIÈRES DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - Voir « Définitions » en 6.1.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP et MESRI-SIES

Voir les sources décrites pour chaque niveau d'enseignement dans les chapitres correspondants.

1 Évolution des effectifs d'élèves, d'étudiants et d'apprentis, en milliers.

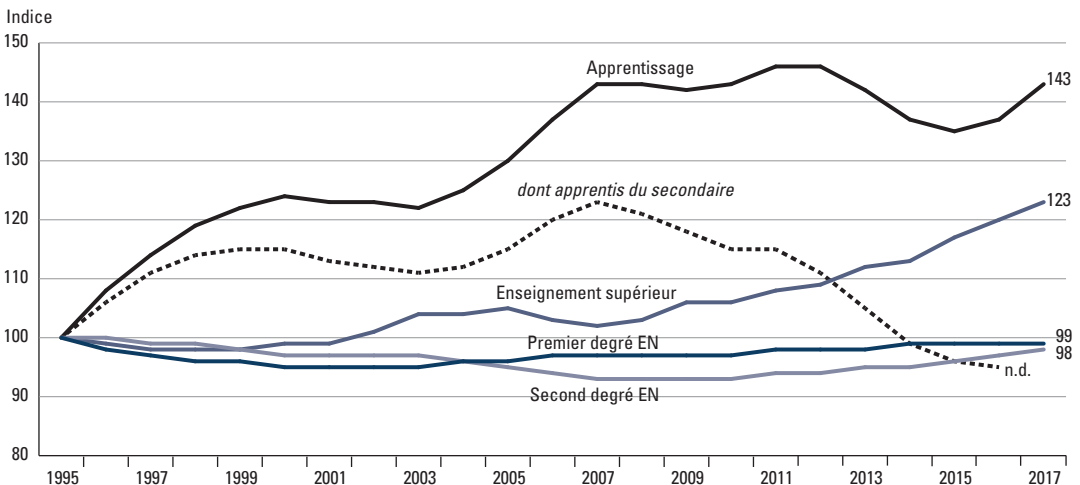
	1980	1990	2000	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2014	2015	2016	2017p	Évol 2017/2016 (%)
Premier degré Éducation nationale	7 396,3	6 953,4	6 552,0	6 664,2	6 657,6	6 710,6	6 788,6	6 805,2	6 806,4	6 783,3	-0,3
Prélémentaire	2 456,5	2 644,2	2 540,3	2 539,1	2 545,0	2 561,8	2 574,9	2 563,6	2 539,5	2 522,3	-0,7
Élémentaire	4 810,0	4 218,0	3 953,0	4 080,7	4 067,5	4 102,0	4 165,7	4 193,0	4 217,5	4 210,4	-0,2
ULIS	129,8	91,2	58,7	44,3	45,1	46,8	48,0	48,7	49,4	50,6	2,4
Second degré Éducation nationale	5 309,2	5 725,8	5 614,4	5 353,2	5 384,5	5 415,6	5 497,1	5 536,4	5 579,4	5 629,8	0,9
Formations en collège	3 376,9	3 368,1	3 407,5	3 222,0	3 260,3	3 280,9	3 335,2	3 318,5	3 315,0	3 342,3	0,8
dont enseignement adapté du second degré (Segpa) (1)	114,9	114,6	116,6	95,6	94,5	95,8	91,7	88,8	86,3	84,5	-2,1
Formations professionnelles en lycée (2)	807,9	750,0	705,4	705,5	691,1	694,7	663,0	667,0	665,2	657,0	-1,2
Formations générales et technologiques en lycée	1 124,4	1 607,6	1 501,5	1 425,7	1 433,1	1 440,0	1 498,9	1 550,9	1 599,2	1 630,5	2,0
Second degré Agriculture (3)	117,1	116,2	151,3	149,9	153,3	153,6	143,7	144,5	142,8	140,6	-1,6
Scolarisation dans établissements de la Santé (3)	96,2	88,2	81,4	71,5	72,6	72,6	70,3	71,4	72,0	69,3	-3,8
Centre de formation des apprentis (4)	244,1	226,9	376,1	433,5	442,9	443,3	411,8	410,5	417,4	435,2	4,3
Apprentis de l'enseignement secondaire	225,4	219,0	314,7	314,9	313,1	313,4	267,1	261,2	259,8	n.d.	n.d.
Apprentis de l'enseignement supérieur	0,0	1,3	51,2	111,4	122,9	122,9	138,8	144,0	152,5	n.d.	n.d.
Pré-apprentis en CFA	18,7	6,6	10,2	7,2	6,9	6,9	5,9	5,3	5,1	n.d.	n.d.
Enseignement supérieur	1 184,1	1 717,1	2 160,3	2 319,6	2 350,6	2 350,9	2 471,2	2 550,8	2 609,6	2 680,4	2,7
Universités (hors CPGE, préparation DUT et formations d'ingénieurs)	796,1	1 075,1	1 256,4	1 299,3	1 310,9	1 310,9	1 385,8	1 445,6	1 474,4	1 491,8	1,2
CPGE et prépas intégrées des écoles d'ingénieurs	42,9	68,4	76,2	87,6	88,8	88,8	95,0	98,0	99,0	100,3	1,3
STS et assimilés	67,9	199,3	238,9	242,2	245,8	246,0	255,2	256,1	257,2	256,6	-0,3
Préparation DUT	53,7	74,3	116,9	115,7	115,0	115,0	116,4	116,2	116,6	116,8	0,2
Formations d'ingénieurs (5)	40,0	57,7	96,6	122,0	130,4	130,4	141,5	146,4	152,5	158,8	4,1
Écoles de commerce, gestion, comptabilité et vente (hors STS)	15,8	46,1	63,4	121,3	126,7	126,7	134,3	136,2	152,1	174,5	14,8
Écoles paramédicales et sociales (4)	91,7	74,4	93,4	137,4	140,6	140,7	135,4	135,2	135,1	135,1	n.d.
Autres établissements d'enseignement supérieur (6)	76,0	121,7	218,5	194,1	192,4	192,4	207,5	217,2	222,8	246,5	10,7
dont autres établissements d'enseignement universitaire (7)	n.d.	35,5	36,2	58,7	57,6	57,6	60,5	63,7	66,2	68,2	3,1
Total général	14 346,9	14 827,5	14 935,4	14 992,0	15 061,6	15 146,7	15 382,7	15 518,8	15 627,6	15 738,5	0,7
Total élèves du premier degré (8)	7 482,9	7 032,8	6 625,2	6 728,5	6 723,0	6 776,0	6 851,9	6 869,5	6 871,2	6 845,7	-0,4
Total élèves et apprentis du second degré (8)	5 680,0	6 076,4	6 098,8	5 832,4	5 865,2	5 896,9	5 920,9	5 954,5	5 994,3	n.d.	n.d.
Total étudiants et apprentis du supérieur	1 184,1	1 718,4	2 211,4	2 431,0	2 473,5	2 473,8	2 610,0	2 694,9	2 762,1	n.d.	n.d.

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé.

© DEPP © SIES

- L'enseignement adapté inclut les effectifs des EREA et des Segpa en lycée quelle que soit la formation dispensée.
- À partir de la rentrée 1995, les formations professionnelles en lycée incluent les formations complémentaires et les préparations diverses de niveaux IV et V.
- Sans double compte avec le ministère en charge de l'éducation nationale. Pour les établissements relevant du ministère de la santé, les doubles comptes ne sont repérés que depuis 2008 (voir 1.6).
- Données provisoires pour l'année 2017.
- Ensemble des formations d'ingénieurs (universitaires ou non), y compris celles en partenariat.
- Groupe non homogène (écoles vétérinaires, écoles normales supérieures, écoles dépendant d'autres ministères, etc.). Il comprend également les effectifs des IUFM avant leur rattachement à une université (2008 à 2010).
- Établissements universitaires privés et grands établissements dispensent des formations de type universitaire (Paris-Dauphine, EHESS, IEP Paris, École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, Inalco, Observatoire de Paris, EPHE, Institut de physique du Globe, École nationale des chartes).
- Tous ministères confondus. Les élèves scolarisés dans les établissements médico-éducatifs et hospitaliers de la Santé ont été répartis à hauteur de 90 % et 10 % entre le premier et le second degré.

2 Évolution des effectifs par degré d'enseignement, base 100 en 1995.



► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé.

© DEPP © SIES

DÉFINITIONS

En 2016-2017, les effectifs de la population scolarisée (15 224 800) ont augmenté de 98 500 élèves, étudiants et apprentis, soit une hausse de 0,7 % par rapport à la rentrée précédente (1). Dans le même temps, la population a augmenté de 0,4 %. Au total, 22,8 % de la population de France métropolitaine et des départements d'outre-mer hors Mayotte est scolarisée en 2016-2017.

Selon les académies, les effectifs scolarisés évoluent plus ou moins entre les années scolaires 2015-2016 et 2016-2017. Ils progressent pour la majorité des académies avec éventuellement des disparités départementales. Cependant, ils diminuent dans cinq d'entre elles : Martinique (-2,1 %), Guadeloupe (-1,5 %), Besançon (-0,2 %), Dijon et Caen (-0,1 %). La hausse la plus importante revient à l'académie de Créteil (+1,5 %) ; viennent ensuite celles de Lyon (+1,4 %) et de Versailles (+1,2 %).

Le taux de scolarisation varie, en France, de 16,4 % dans l'académie de Corse à 30,4 % dans celle de Guyane. Les résultats sont contrastés au sein des académies. Ainsi, dans l'académie de Toulouse, le taux est de 25,3 % en Haute-Garonne contre 16,4 % dans le Lot. Sur le plan national, c'est le département de la Creuse qui affiche le taux le plus faible avec seulement 14,8 % de la population scolarisée.

Dans les DOM hors Mayotte, la part de la population scolarisée (26,9 %) est toujours au-dessus de la moyenne nationale. Cela s'explique par l'importance de la part des jeunes dans la population totale de ces départements.

POPULATION SCOLARISÉE - Elle comprend les élèves, étudiants et apprentis en formation initiale dans les établissements relevant des ministères en charge de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, mais aussi ceux dépendant des autres ministères (notamment ceux en charge de l'agriculture, de la santé, etc.). Les effectifs du supérieur sont estimés en éliminant les doubles inscriptions. Depuis 2011, les doubles inscriptions dans l'enseignement scolaire (scolarisation simultanée dans un établissement de la santé et dans un établissement scolaire) ont pu être repérées. Depuis 2012, est également retiré l'ensemble des effectifs en formation continue. C'est pourquoi le total de la population scolarisée est inférieur à celui affiché en 1.2. La population scolarisée de la Guadeloupe intègre celle de Saint-Martin et Saint-Barthélemy, collectivités d'outre-mer depuis 2007, mais relevant de l'académie de la Guadeloupe.

POPULATION TOTALE - Les effectifs par tranche d'âge ont été estimés par la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) à partir du bilan démographique de l'Insee. Les données sont provisoires pour les deux dernières années (2015 et 2016). Elles portent sur la France métropolitaine et les DOM hors Mayotte.

TAUX DE SCOLARISATION - Rapport de la population scolarisée à la population totale, quel que soit son âge.

SOURCES

- Systèmes d'information et enquêtes statistiques du MEN-MESRI-DEPP et MESRI-SIES.
- Statistiques communiquées par le ministère en charge de l'agriculture et par le ministère en charge de la santé.
- Insee-traitements DEPP pour les effectifs de population.

1 Population scolarisée et population totale par département, académie et région académique en 2016-2017.

Départements, académies et régions académiques	Population scolarisée	Évolution 2016/2015 (%)	Population totale (p)	Taux de scolarisation (%)	Départements, académies et régions académiques	Population scolarisée	Évolution 2016/2015 (%)	Population totale (p)	Taux de scolarisation (%)
Allier	59 886	-0,2	340 256	17,6	Seine-et-Marne	332 994	0,9	1 414 884	23,5
Cantal	23 837	-0,2	145 177	16,4	Seine-Saint-Denis	401 224	1,7	1 634 151	24,6
Haute-Loire	44 703	0,0	227 612	19,6	Val-de-Marne	318 773	1,7	1 395 666	22,8
Puy-de-Dôme	147 456	0,5	653 312	22,6	Créteil	1 052 991	1,5	4 444 701	23,7
Clermont-Ferrand	275 882	0,2	1 366 357	20,2	Paris	653 660	0,0	2 195 745	29,8
Ardèche	62 113	0,1	327 310	19,0	Yvelines	348 724	1,5	1 437 723	24,3
Drôme	107 182	0,9	513 733	20,9	Essonne	314 998	1,6	1 305 362	24,1
Isère	313 748	0,7	1 267 682	24,7	Hauts-de-Seine	378 114	0,1	1 615 641	23,4
Savoie	90 235	-0,1	433 200	20,8	Val-d'Oise	306 622	1,6	1 238 204	24,8
Haute-Savoie	167 252	1,0	818 555	20,4	Versailles	1 348 458	1,2	5 596 930	24,1
Grenoble	740 530	0,6	3 360 480	22,0	Île-de-France	3 055 109	1,0	12 237 376	25,0
Ain	131 560	1,1	643 616	20,4	Calvados	163 531	0,6	696 573	23,5
Loire	175 958	1,2	763 493	23,0	Manche	94 457	-0,7	498 340	19,0
Rhône	515 416	1,6	1 865 779	27,6	Orne	55 067	-0,8	284 458	19,4
Lyon	822 934	1,4	3 272 888	25,1	Caen	313 055	-0,1	1 479 371	21,2
Auvergne-Rhône-Alpes	1 839 346	0,9	7 999 725	23,0	Eure	125 605	-0,1	608 804	20,6
Doubs	130 616	0,5	540 839	24,2	Seine-Maritime	301 476	0,2	1 260 200	23,9
Jura	51 228	-0,9	259 854	19,7	Rouen	427 081	0,1	1 869 004	22,9
Haute-Saône	44 897	-1,3	235 681	19,0	Normandie	740 136	0,1	3 348 375	22,1
Territoire de Belfort	33 002	-0,7	144 431	22,8	Dordogne	68 045	-0,8	413 968	16,4
Besançon	259 743	-0,2	1 180 805	22,0	Gironde	375 920	1,7	1 592 986	23,6
Côte-d'Or	127 219	0,7	536 521	23,7	Landes	71 772	0,1	409 554	17,5
Nièvre	36 590	-0,6	208 511	17,5	Lot-et-Garonne	62 018	0,0	333 897	18,6
Saône-et-Loire	101 953	-0,5	554 662	18,4	Pyrénées-Atlantiques	136 078	0,9	675 368	20,1
Yonne	63 919	-0,9	339 817	18,8	Bordeaux	713 833	1,0	3 425 773	20,8
Dijon	329 681	-0,1	1 639 511	20,1	Corrèze	43 170	-0,6	242 132	17,8
Bourgogne-Franche-Comté	589 424	-0,2	2 820 316	20,9	Creuse	17 652	-1,0	119 170	14,8
Côtes-d'Armor	118 439	-0,1	599 180	19,8	Haute-Vienne	79 061	0,8	375 249	21,1
Finistère	195 383	0,0	910 596	21,5	Limoges	139 883	0,1	736 551	19,0
Ille-et-Vilaine	283 588	1,2	1 064 948	26,6	Charente	63 905	-0,9	352 993	18,1
Morbihan	155 294	0,2	751 592	20,7	Charente-Maritime	122 242	0,0	646 653	18,9
Rennes	752 704	0,5	3 326 316	22,6	Deux-Sèvres	72 469	-0,1	375 823	19,3
Bretagne	752 704	0,5	3 326 316	22,6	Vienne	108 009	1,3	437 638	24,7
Cher	54 858	-0,8	306 557	17,9	Poitiers	366 625	0,2	1 813 107	20,2
Eure-et-Loir	90 387	0,1	435 008	20,8	Nouvelle-Aquitaine	1 220 341	0,7	5 975 431	20,4
Indre	38 373	-1,3	220 940	17,4	Aude	68 168	0,5	369 937	18,4
Indre-et-Loire	141 450	0,7	610 166	23,2	Gard	153 609	0,4	746 819	20,6
Loir-et-Cher	63 933	-0,7	333 468	19,2	Hérault	281 764	0,9	1 149 887	24,5
Loiret	157 592	1,6	680 754	23,1	Lozère	15 701	-0,3	75 820	20,7
Orléans-Tours	546 593	0,4	2 586 893	21,1	Pyrénées-Orientales	93 986	0,9	479 618	19,6
Centre-Val de Loire	546 593	0,4	2 586 893	21,1	Montpellier	613 228	0,7	2 822 081	21,7
Corse-du-Sud	23 875	0,5	157 394	15,2	Arrière	26 591	0,1	152 564	17,4
Haute-Corse	30 904	1,2	176 865	17,5	Aveyron	49 803	0,4	280 591	17,7
Corse	54 779	0,9	334 259	16,4	Haute-Garonne	348 057	1,9	1 373 204	25,3
Corse	54 779	0,9	334 259	16,4	Gers	33 408	-0,6	191 496	17,4
Meurthe-et-Moselle	183 762	1,0	734 608	25,0	Lot	28 226	-0,2	172 061	16,4
Meuse	34 823	-1,3	188 485	18,5	Hautes-Pyrénées	44 232	0,1	228 355	19,4
Moselle	211 663	0,3	1 041 620	20,3	Tarn	76 698	0,0	391 122	19,6
Vosges	71 578	-1,2	367 640	19,5	Tarn-et-Garonne	52 016	0,2	260 372	20,0
Nancy-Metz	501 826	0,2	2 332 353	21,5	Toulouse	659 031	1,0	3 049 765	21,6
Ardennes	53 585	-1,3	273 948	19,6	Occitanie	1 272 259	0,8	5 871 846	21,7
Aube	66 793	0,3	311 108	21,5	Loire-Atlantique	340 936	1,9	1 398 411	24,4
Marne	138 588	0,6	574 194	24,1	Maine-et-Loire	203 756	0,6	820 010	24,8
Haute-Marne	31 978	-0,9	176 796	18,1	Mayenne	67 178	0,6	307 153	21,9
Reims	290 944	0,0	1 336 046	21,8	Sarthe	125 332	0,1	568 534	22,0
Bas-Rhin	266 102	1,1	1 125 161	23,7	Vendée	136 723	0,3	676 734	20,2
Haut-Rhin	153 831	0,1	767 179	20,1	Nantes	873 925	1,0	3 770 842	23,2
Strasbourg	419 933	0,8	1 892 340	22,2	Pays de la Loire	873 925	1,0	3 770 842	23,2
Grand Est	1 212 703	0,4	5 560 739	21,8	Alpes-de-Haute-Provence	29 747	0,0	162 177	18,3
Aisne	112 808	0,4	536 017	21,0	Hautes-Alpes	25 551	0,0	141 337	18,1
Oise	182 172	0,2	828 656	22,0	Bouches-du-Rhône	477 709	0,9	2 043 496	23,4
Somme	138 606	-0,2	571 815	24,2	Vaucluse	123 882	0,3	565 620	21,9
Amiens	433 586	0,1	1 936 488	22,4	Aix-Marseille	656 889	0,7	2 912 630	22,6
Nord	684 653	1,1	2 618 204	26,1	Alpes-Maritimes	237 470	0,9	1 085 034	21,9
Pas-de-Calais	331 540	-0,1	1 477 147	22,4	Var	196 959	0,6	1 066 725	18,5
Lille	1 016 193	0,7	4 095 351	24,8	Nice	434 429	0,8	2 151 759	20,2
Hauts-de-France	1 449 779	0,5	6 031 839	24,0	Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 091 318	0,7	5 064 389	21,5
					France métropolitaine	14 698 416	0,7	64 928 346	22,6
					Guadeloupe	110 630	-1,5	441 720	25,0
					Guyane	83 856	0,8	275 601	30,4
					Martinique	85 397	-2,1	375 225	22,8
					La Réunion	246 482	0,5	864 137	28,5
					France métro. + DOM (1)	15 242 781	0,7	66 885 029	22,8

1. Hors Mayotte.

© DFPF

PENDANT L'ANNÉE SCOLAIRE 2016-2017, 15 224 800 jeunes sont scolarisés en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer hors Mayotte. Ces élèves, apprentis et étudiants représentent 22,8 % de la population totale (1).

Alors qu'environ un tiers des enfants de 2 ans était scolarisé jusqu'au début des années 2000, ce taux atteint 12,0 % à la rentrée 2016. Il augmente de 0,4 point par rapport à 2015.

Le second degré comprend des élèves plus jeunes en moyenne par rapport à 2015, puisque les 18 ans ou plus sont en recul, et les élèves âgés de 11 ans en augmentation, effet dû à la baisse des redoublements.

Dans l'enseignement supérieur, la scolarisation est en hausse chez les jeunes de 18 à 25 ans, plus particulièrement chez ceux de 19 ans. Cependant, elle décroît légèrement pour les étudiants âgés de 21 ans.

Le taux de scolarisation en apprentissage des 15-28 ans varie peu. Il recule pour les jeunes âgés de 16 à 17 ans, est stable ou augmente légèrement pour les autres (voir 5.1).

L'espérance de scolarisation augmente à la rentrée 2016. Les taux de scolarisation par âge constatés en 2016-2017 permettent d'espérer, pour un jeune alors âgé de 15 ans, encore 6,4 années de formation initiale, dont 3,0 années dans l'enseignement supérieur (2). Cette espérance de scolarisation dans le supérieur est plus longue pour les filles que pour les garçons (3,2 années contre 2,7 années); elles s'orientent davantage vers des formations supérieures longues.

POPULATION SCOLARISÉE - Elle comprend les élèves, étudiants et apprentis en formation initiale dans les établissements relevant des ministères en charge de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, mais aussi ceux dépendant des autres ministères (notamment ceux en charge de l'agriculture, de la santé, etc.). Les effectifs du supérieur sont estimés en éliminant les doubles inscriptions. Depuis 2011, les doubles inscriptions dans l'enseignement scolaire (scolarisation simultanée dans un établissement de la santé et dans un établissement scolaire) ont pu être repérées. Depuis 2012, est également retiré l'ensemble des effectifs en formation continue. C'est pourquoi le total de la population scolarisée est inférieur à celui affiché en 1.2. La population scolarisée de la Guadeloupe intègre celle de Saint-Martin et Saint-Barthélemy, collectivités d'outre-mer depuis 2007, mais relevant de l'académie de la Guadeloupe.

POPULATION TOTALE - Les effectifs par tranche d'âge ont été estimés par la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) à partir des bilans démographiques de l'Insee. Les données sont provisoires pour les deux dernières années (2015 et 2016). Elles portent sur la France métropolitaine et les DOM hors Mayotte.

ÂGE - L'âge d'un élève ou d'un étudiant est celui atteint au 1er janvier inclus dans l'année scolaire considérée.

PREMIER DEGRÉ - Enseignement préélémentaire et élémentaire, y compris l'enseignement spécialisé relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (MEN).

ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ HORS MEN - Enseignement dispensé à des élèves en grande difficulté dans des établissements ne dépendant pas du MEN, enseignement que l'on ne peut classer ni dans le premier, ni dans le second degré.

SECOND DEGRÉ DU MEN - Collèges, lycées d'enseignement général et technologique, lycées professionnels et enseignements adaptés du MEN.

AUTRES FORMATIONS DU SECOND DEGRÉ - Second degré agricole, enseignement spécial de la santé, formations sociales et de la santé de niveaux IV et V.

APPRENTIS - Tous niveaux, y compris préapprentis des centres de formation d'apprentis (CFA), apprentissage dans le supérieur et apprentissage agricole.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - Les établissements universitaires, les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), les sections de techniciens supérieurs (STS) et les autres établissements d'enseignement post-baccalauréat.

SOURCES

- Systèmes d'information et enquêtes statistiques du MEN-MESRI-DEPP et MESRI-SIES.
- Statistiques communiquées par le ministère en charge de l'agriculture et par le ministère en charge de la santé.
- Insee-traitements DEPP pour les effectifs de population.

1 Population scolarisée et taux de scolarisation par âge en 2016-2017

Année de naissance	Âge	Effectifs de population		Taux de scolarisation (%) (1)							
		Population totale (p)	Population scolarisée	Ensemble des formations (2)	1 ^{er} degré MEN y c. spécialisé	Ensgt. spécial hors MEN	2 nd degré MEN y c. adapté	Autres formations du 2 nd degré	Apprentis	Enseignement supérieur	
2015-2016	0-1 an	1 554 046	s.o.								
2014	2 ans	805 002	96 278	12,0 (0,4)	12,0 (0,4)						
2013	3 ans	804 725	784 545	97,5 (-0,1)	97,5 (-0,1)						
2012	4 ans	814 173	813 990	100 (0,0)	99,9 (-0,1)						
2011	5 ans	818 974	823 209	100 (0,0)	100 (0)	0,1 (0,0)					
2010	6 ans	836 924	845 134	100 (0,0)	100 (0)	0,1 (0,0)					
2009	7 ans	833 131	835 097	100 (0,0)	100 (0)	0,3 (0,0)					
2008	8 ans	840 227	839 636	99,9 (0,4)	99,6 (0,4)	0,4 (0,0)					
2007	9 ans	834 831	827 344	99,1 (0,3)	98,6 (0,3)	0,5 (0,0)	0,1 (0,0)				
2006	10 ans	849 274	837 762	98,6 (0,1)	95,5 (0,2)	0,5 (0,0)	2,6 (-0,1)				
2005	11 ans	830 624	821 104	98,9 (0,2)	10,2 (-1,5)	0,6 (0,0)	88,0 (1,7)				
2004	12 ans	828 055	812 180	98,1 (-0,1)	0,2 (0,0)	0,7 (0,0)	97,1 (-0,1)				
2003	13 ans	823 564	807 146	98,0 (-0,3)		0,8 (0,0)	96,9 (-0,3)	0,3 (0,0)			
2002	14 ans	827 868	811 231	98,0 (0,3)		0,8 (0,0)	95,6 (0,4)	1,5 (0,0)			
2001	15 ans	844 742	822 720	97,4 (0,4)		0,9 (0,0)	89,8 (0,4)	4,0 (-0,1)	2,6 (0,1)		
2000	16 ans	859 512	810 839	94,3 (-0,4)		0,9 (0,0)	83,7 (-0,3)	4,3 (0,0)	5,4 (-0,1)		
1999	17 ans	818 331	754 666	92,2 (0,6)		0,7 (0,0)	78,3 (0,8)	4,0 (-0,1)	6,4 (-0,1)	2,8 (0,0)	
1998	18 ans	807 618	629 647	78,0 (0,1)		0,6 (0,0)	25,3 (-1,1)	2,2 (-0,1)	7,1 (0,0)	42,8 (1,2)	
1997	19 ans	783 646	512 043	65,3 (1,2)		0,4 (0,0)	6,4 (-0,4)	1,1 (0,1)	6,9 (0,0)	50,5 (1,5)	
1996	20 ans	781 805	416 566	53,3 (0,5)		0,1 (0,0)	1,6 (-0,2)	0,7 (0,1)	6,3 (0,1)	44,6 (0,4)	
1995	21 ans	764 751	330 412	43,2 (-0,2)		0,1 (0,0)	0,5 (0,0)	0,4 (0,1)	5,2 (0,1)	36,9 (-0,4)	
1994	22 ans	736 005	267 642	36,4 (0,5)			0,3 (0,0)	0,3 (0,1)	4,6 (0,1)	31,2 (0,3)	
1993	23 ans	724 709	196 982	27,2 (1,1)			0,2 (0,0)	0,2 (0,1)	3,5 (0,1)	23,2 (0,9)	
1992	24 ans	756 811	137 204	18,1 (0,4)			0,2 (0,0)	0,1 (0,1)	2,3 (0,0)	15,5 (0,3)	
1991	25 ans	764 267	90 554	11,8 (0,5)				0,1 (0,1)	1,4 (0,1)	10,3 (0,3)	
1990	26 ans	779 106	60 349	7,7 (0,0)				0,1 (0,1)	0,6 (0,0)	7,0 (0,0)	
1989	27 ans	781 526	42 663	5,5 (0,1)				0,1 (0,1)	0,2 (0,0)	5,2 (0,0)	
1988	28 ans	790 668	31 933	4,0 (0,2)				0,1 (0,1)	0,1 (0,0)	3,9 (0,1)	
1987	29 ans	795 018	23 748	3,0 (0,1)						2,9 (0,1)	
1986 et avant	30 et plus	42 795 096	142 157	0,3 (0,0)						0,3 (0,0)	
Total		66 885 029	15 224 781	22,8 (0,1)	10,1 (0,0)	0,1 (0,0)	8,3 (0,0)	0,2 (0,0)	0,6 (0,0)	3,4 (0,0)	

► Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé.

© DEFP

s.o. : sans objet.

1. Après chaque taux, est indiquée entre parenthèses la variation en points par rapport à la rentrée 2015. Exemple : à 20 ans, 52,9% des jeunes sont scolarisés à la rentrée 2016, soit 0,2 point de plus qu'à la rentrée 2015.

2. Dans certaines tranches d'âge, l'effectif scolarisé constaté est supérieur à celui de la population totale du même âge estimée à partir des bilans démographiques.

Dans ce cas, le taux de scolarisation est forcé à 100 % (sans décimale). Par ailleurs, les effectifs du supérieur sont estimés en éliminant les doubles inscriptions et les effectifs en formation continue, la population scolarisée est donc moins importante que celle présentée dans d'autres pages.

2 Évolution de l'espérance de scolarisation à 15 ans, en année (1).

	France métropolitaine				France métropolitaine + DOM hors Mayotte					
	1985 1986	1990 1991	1995 1996	2000 2001	2000 2001	2010 2011	2013 2014	2014 2015	2015 2016 (p)	2016 2017 (p)
Ensemble des formations	4,7	5,6	6,5	6,3	6,3	6,2	6,3	6,3	6,3	6,4
Garçons	4,6	5,5	6,3	6,2	6,2	6,0	6,1	6,1	6,1	6,2
Filles	4,8	5,7	6,6	6,5	6,5	6,4	6,5	6,5	6,5	6,6
Dans le secondaire	3,4	3,9	4,0	3,9	3,9	3,6	3,4	3,4	3,4	3,4
Garçons	3,4	3,9	4,1	3,9	3,9	3,6	3,5	3,4	3,4	3,4
Filles	3,4	3,9	4,0	3,8	3,8	3,5	3,4	3,4	3,3	3,3
Dans le supérieur	1,3	1,7	2,4	2,5	2,4	2,6	2,8	2,8	2,9	3,0
Garçons	1,2	1,6	2,1	2,2	2,2	2,3	2,5	2,6	2,7	2,7
Filles	1,4	1,9	2,7	2,7	2,7	2,8	3,1	3,1	3,2	3,2

► Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé.

© DEFP

1. L'espérance de scolarisation à 15 ans est la somme des taux de scolarisation par âge de 15 à 29 ans.

Elle représente la durée d'études que connaîtrait une génération qui aurait tout au long de sa vie scolaire les taux de scolarisation observés une année.

En 2016-2017, en France métropolitaine et dans les DOM hors Mayotte, la répartition des jeunes de 14, 15, 16 et 17 ans dans le système éducatif montre une nette différence entre les filles et les garçons, les premières se montrant plus précoces et s'orientant plus souvent vers les filières générales et technologiques (1).

À 14 ans, 78,1 % des jeunes se trouvent au collège en classe de troisième en 2016-2017, contre 62,8 % dix ans plus tôt. Les années au collège sont donc plus rapidement franchies pour les générations les plus jeunes. Toutefois, ces progrès ne remettent pas en cause la différence entre les sexes : à cet âge, les filles sont plus fréquemment en troisième que les garçons (81,2 % contre 75,2 %). Au même âge, 14,7 % des garçons sont encore en quatrième, alors que 11,0 % des filles sont dans ce cas (2). Par ailleurs, les garçons suivent plus fréquemment un enseignement adapté.

À 15 ans, l'écart entre filles et garçons se creuse encore, puisque 62,7 % des filles sont en seconde générale ou technologique contre seulement 49,8 % des garçons (1). Ceux-ci sont en effet plus souvent au collège et en lycée professionnel.

À 16 ans, la différence entre garçons et filles se manifeste également au travers de l'orientation prise. En effet à cet âge, si l'enseignement général ou technologique reste dominant pour les deux sexes (66,0 % pour les filles et 53,2 % pour les garçons), l'enseignement professionnel en lycée ou en apprentissage accueille davantage les garçons (38 %) que les filles (26,9 %). C'est en apprentissage que l'écart est le plus important puisque les garçons y sont trois fois plus scolarisés que les filles.

À 17 ans, 7,8 % des jeunes ne sont plus scolarisés. Les garçons sont plus fréquemment dans ce cas que les filles : 8,8 % contre 6,8 %.

POPULATION CONCERNÉE - Ensemble des élèves des premier et second degrés (y compris enseignements spécialisés et adaptés), des apprentis, des étudiants, dans le secteur public et le secteur privé sous contrat et hors contrat en France métropolitaine et dans les DOM hors Mayotte. Les élèves et étudiants sous tutelle du ministère en charge de l'agriculture ou d'autres ministères sont comptabilisés.

POPULATION À 14, 15, 16 ET 17 ANS - Elle comprend tous les jeunes ayant atteint 14, 15, 16 ou 17 ans au 1^{er} janvier inclus dans l'année scolaire considérée. Cette population a été évaluée à partir du bilan démographique de l'Insee (données provisoires pour l'année 2016).

PRÉAPPRENTIS - Voir « Définitions » en 5.1.

PRO COURT SCOLAIRE - Enseignement professionnel court dispensé dans les lycées professionnels (LP), lycées professionnels agricoles (LPA) ou lycées polyvalents (LPO). Il s'agit des formations préparant au certificat d'aptitude professionnelle (CAP) ou au certificat d'aptitude agricole (CAPA) et mentions complémentaires de ce niveau. Sont incluses également les formations paramédicales et sociales de niveau V.

PRO COURT APPRENTISSAGE - Enseignement professionnel court dispensé dans les centres de formation d'apprentis (CFA). Il s'agit des formations préparant aux CAP ou CAPA et mentions complémentaires de ce niveau.

PRO LONG SCOLAIRE - Enseignement professionnel long dispensé dans les lycées professionnels (LP et LPA) ou lycées polyvalents (LPO). Il s'agit des formations préparant au baccalauréat professionnel. Sont incluses également diverses formations professionnelles post-secondaires de niveau IV.

PRO LONG APPRENTISSAGE - Enseignement professionnel long dispensé dans les centres de formation d'apprentis (CFA). Il s'agit des formations préparant au baccalauréat professionnel et au brevet professionnel.

POST-BAC - Enseignement des classes supérieures de lycées ou du premier cycle des universités ou encore des diverses écoles enseignant à ce niveau.

SOURCES

- Systèmes d'information et enquêtes statistiques du MEN-MESRI-DEPP et MESRI-SIES.
- Statistiques communiquées par le ministère en charge de l'agriculture et par le ministère en charge de la santé.
- Insee-traitements DEPP pour les effectifs de population.

1 Répartition des jeunes de 14 à 17 ans par niveau de scolarisation et par sexe en 2016-2017

	14 ans			15 ans			16 ans			17 ans		
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total
Enseignements adaptés	18 424	10 656	29 080	18 835	11 220	30 055	5 202	2 849	8 051	3 881	2 209	6 090
6 ^e et 5 ^e	2 239	1 486	3 725	355	223	578	99	65	164	41	42	83
4 ^e	62 501	44 321	106 822	3 391	2 201	5 592	232	159	391	29	19	48
3 ^e (y compris préapprentis)	318 992	327 855	646 847	82 383	58 261	140 644	6 517	4 728	11 245	714	396	1 110
Formation en collège	402 156	384 318	786 474	104 964	71 905	176 869	12 050	7 801	19 851	4 665	2 666	7 331
2 ^{de} générale et techno	12 029	11 355	23 384	215 597	258 249	473 846	33 387	31 267	64 654	2 931	2 609	5 540
1 ^{re} générale et techno	376	284	660	11 628	11 576	23 204	189 657	233 679	423 336	39 821	35 624	75 445
Terminale générale et techno	17	24	41	377	250	627	11 330	11 474	22 804	162 576	206 628	369 204
Formations GT	12 422	11 663	24 085	227 602	270 075	497 677	234 374	276 420	510 794	205 328	244 861	450 189
Pro court scolaire (1)	43	41	84	9 546	7 231	16 777	29 412	21 612	51 024	23 748	17 150	40 898
Pro court apprentissage (1)	1	1	2	11 168	4 098	15 266	29 113	10 356	39 469	28 333	10 031	38 364
Pro long scolaire (1)	369	217	586	65 423	48 103	113 526	103 473	79 592	183 065	100 075	81 402	181 477
Pro long apprentissage (1)	—	—	—	2 177	400	2 577	5 198	1 123	6 321	9 862	3 428	13 290
Formations pro	413	259	672	88 314	59 832	148 146	167 196	112 683	279 879	162 018	112 011	274 029
Post-bac	—	—	—	21	7	28	214	101	315	11 375	11 462	22 837
Total scolarisés	414 991	396 240	811 231	420 901	401 819	822 720	413 834	397 005	810 839	383 386	371 000	754 386
Non-scolarisés (2)	8 999	7 638	16 637	11 771	10 251	22 022	26 651	22 022	48 673	37 024	26 921	63 945
Population (p)	423 990	403 878	827 868	432 672	412 070	844 742	440 485	419 027	859 512	420 410	397 921	818 331

En %	14 ans			15 ans			16 ans			17 ans		
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total
Enseignements adaptés	4,3	2,6	3,5	4,4	2,7	3,6	1,2	0,7	0,9	0,9	0,6	0,7
6 ^e et 5 ^e	0,5	0,4	0,5	0,1	0,1	0,1	—	—	—	—	—	—
4 ^e	14,7	11,0	12,9	0,8	0,5	0,7	0,1	—	—	—	—	—
3 ^e (y compris préapprentis)	75,2	81,2	78,1	19,0	14,1	16,6	1,5	1,1	1,3	0,2	0,1	0,1
Formation en collège	94,9	95,2	95,0	24,3	17,5	20,9	2,7	1,9	2,3	1,1	0,7	0,9
2 ^{de} générale et techno	2,8	2,8	2,8	49,8	62,7	56,1	7,6	7,5	7,5	0,7	0,7	0,7
1 ^{re} générale et techno	0,1	0,1	0,1	2,7	2,8	2,7	43,1	55,8	49,3	9,5	9,0	9,2
Terminale générale et techno	—	—	—	0,1	0,1	0,1	2,6	2,7	2,7	38,7	51,9	45,1
Formations GT	2,9	2,9	2,9	52,6	65,5	58,9	53,2	66,0	59,4	48,8	61,5	55,0
Pro court scolaire (1)	—	—	—	2,2	1,8	2,0	6,7	5,2	5,9	5,6	4,3	5,0
Pro court apprentissage (1)	—	—	—	2,6	1,0	1,8	6,6	2,5	4,6	6,7	2,5	4,7
Pro long scolaire (1)	0,1	0,1	0,1	15,1	11,7	13,4	23,5	19,0	21,3	23,8	20,5	22,2
Pro long apprentissage (1)	—	—	—	0,5	0,1	0,3	1,2	0,3	0,7	2,3	0,9	1,6
Formations pro	0,1	0,1	0,1	20,4	14,5	17,5	38,0	26,9	32,6	38,5	28,1	33,5
Post-bac	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2,7	2,9	2,8
Total scolarisés	97,9	98,1	98,0	97,3	97,5	97,4	94,0	94,7	94,3	91,2	93,2	92,2
Non-scolarisés (2)	2,1	1,9	2,0	2,7	2,5	2,6	6,0	5,3	5,7	8,8	6,8	7,8
Population %	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

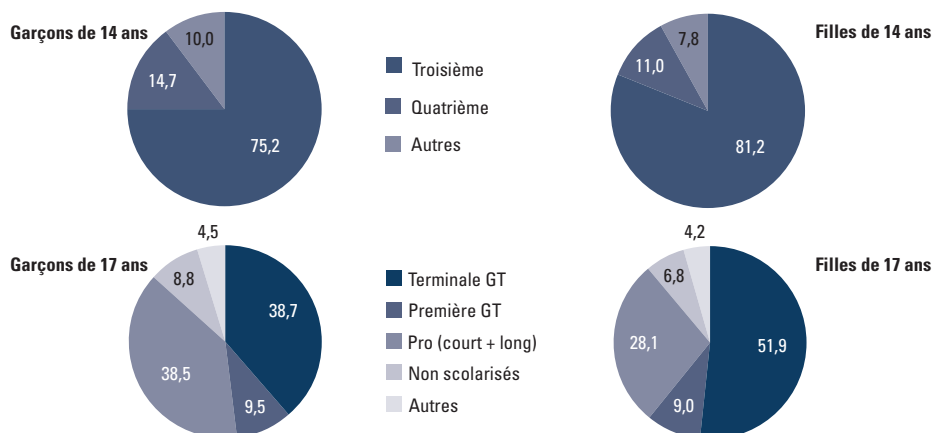
► Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé.

1. Voir « Définitions ».

2. Le contenu de cette ligne doit être analysé avec prudence. Les valeurs affichées sont le résultat du rapprochement de deux sources différentes : les populations estimées par l'Insee et le total des dénombrements d'élèves, d'étudiants et d'apprentis réalisés dans les établissements.

© DEFP

2 Répartition des garçons et des filles de 14 et 17 ans en 2016-2017 (1), en %.



► Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé.

1. Les données de population totale sont provisoires.

Note : pour des questions d'arrondis, il se peut que les pourcentages affichés dans les graphiques soient légèrement différents de ceux qui peuvent être calculés à partir du tableau (1).

© DEFP

DÉFINITIONS

A LA RENTRÉE 2017, 390 800 enfants ou adolescents en situation de handicap sont scolarisés; près de 80 % d'entre eux le sont en milieu ordinaire et les 20 % restants dans les établissements hospitaliers ou médico-sociaux (1).

En cinq ans, le milieu ordinaire a scolarisé 95 900 élèves supplémentaires, soit une croissance annuelle moyenne de 7,3 % alors que le secteur spécialisé est stable. La scolarisation en classe ordinaire progresse de 7,5 % dans le premier degré et de 9,2 % dans le second degré en moyenne annuelle. La scolarisation collective croît moins vite dans le premier degré que dans le second degré (respectivement +2,2 % et +10,1 %). Les effectifs de Segpa sont stables. La scolarité partagée concerne de plus en plus d'élèves (+5,1 % en moyenne annuelle).

Dans les établissements hospitaliers ou médico-sociaux, huit élèves sur dix ont un niveau équivalent à un enseignement du premier degré, signe d'un retard scolaire significatif (2).

Les modes de scolarisation dépendent des déficiences (3). Les élèves porteurs de troubles intellectuels et cognitifs constituent près de la moitié des élèves en situation de handicap dans le premier degré (77 000 élèves), un peu plus d'un tiers des élèves handicapés dans le second degré (50 300 élèves). Ils sont plus souvent en ULIS (67 000 élèves) qu'en classe ordinaire (61 100 élèves) et forment 45,4 % des effectifs des établissements hospitaliers ou médico-sociaux. Ils semblent donc avoir plus de difficultés à suivre une scolarité ordinaire.

PRINCIPAUX DISPOSITIFS DE SCOLARISATION DES JEUNES EN SITUATION DE HANDICAP - Depuis l'instauration de la loi de février 2005, l'orientation et les aides accordées aux jeunes en situation de handicap sont prescrites par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) qui statue au sein des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH), en établissant un projet personnalisé de scolarisation (PPS). Cette scolarisation peut se dérouler en milieu ordinaire (dans une école ou un établissement scolaire du second degré) ou dans un établissement spécialisé (hospitalier ou médico-social), à temps complet ou temps partiel. Elle peut également être partagée entre ces deux milieux. Antérieurement à la loi de février 2005, les enquêtes n°3 et n°12 recensaient les élèves handicapés ou malades bénéficiant d'aménagements de scolarité pour des raisons de santé dans le cadre d'un projet individualisé d'intégration, d'un projet d'accueil individualisé (PAI) ou sans projet individuel. Entre 2006 et 2010, ont encore été comptabilisés, de manière transitoire, les élèves bénéficiant d'un PAI avec aménagements notables de scolarité et ceux bénéficiant d'un PPS. Depuis 2011, seuls les élèves scolarisés avec un PPS sont pris en compte. Pour autant, le champ de la population d'élèves handicapés est comparable à celle des années antérieures.

MILIEU ORDINAIRE - La scolarisation s'effectue dans une école ou un établissement scolaire du second degré. Cette scolarisation peut être « individuelle » (l'élève fréquente une classe ordinaire) ou « collective ».

SCOLARISATION COLLECTIVE - Lorsque l'exigence d'une scolarité dans une classe ordinaire est incompatible avec la situation ou l'état de santé du jeune, il peut être scolarisé dans une unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS) : ULIS-école (précédemment dénommée CLIS) dans l'enseignement élémentaire, ULIS-collège ou ULIS-lycée, dans le second degré. Encadré par un enseignant spécialisé, l'élève y reçoit un enseignement adapté à ses besoins spécifiques.

LES ÉTABLISSEMENTS HOSPITALIERS ET MÉDICO-SOCIAUX - Sous tutelle du ministère en charge de la santé, ils offrent une prise en charge globale, scolaire, éducative et thérapeutique, qui peut s'accompagner dans certains cas d'une insertion scolaire partielle.

CLASSIFICATION DES PRINCIPALES DÉFICIENCES

- Polyhandicap : déficience mentale grave associée à une déficience motrice importante.
- Pour les autres déficiences, voir 4.19.

SOURCES

- MEN-MESRI-DEPP et MEN-DGESCO, Enquêtes n°3 et n°12 relatives aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps scolarisés dans le premier degré et dans le second degré.
- MEN-MESRI-DEPP, Enquête n°32 concernant la scolarisation dans les établissements hospitaliers et médico-sociaux.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Notes d'Information : 16.36; 15.04.

1 Évolution de la scolarisation des enfants et adolescents en situation de handicap

	2004	2006	2011	2012 hors Mayotte	2012 y c. Mayotte	2013	2014	2015	2017	Évolution annuelle moyenne depuis 2012 (%)
Premier degré	96 396	111 083	130 517	135 907	136 421	141 565	151 412	160 043	181 158	5,8
dont PPS (1)	–	89 045	130 517	135 907	136 421	141 565	151 412	160 043	181 158	
Classe ordinaire	58 812	71 399	86 089	90 705	90 900	94 782	103 908	111 682	130 506	7,5
ULIS	37 584	39 684	44 428	45 202	45 521	46 783	47 504	48 361	50 652	2,2
% public	91,5	91,5	90,1	90,0	90,0	90,0	90,0	90,0	90,3	
Second degré	37 442	44 278	79 878	89 035	89 142	97 595	108 529	118 935	140 318	9,5
dont PPS (1)	–	28 789	79 878	89 035	89 142	97 595	108 529	118 935	140 318	
Classe ordinaire	31 454	34 928	56 719	63 244	63 261	68 473	75 941	82 875	98 445	9,2
dont Segpa collège	n.d.	7 571	15 788	16 029	16 030	15 582	15 491	15 558	15 340	-0,9
ULIS	5 988	9 350	23 159	25 791	25 881	29 122	32 588	36 060	41 873	10,1
Part du public (%)	88,5	87,0	84,5	84,0	84,1	83,9	83,5	83,2	83,3	
Total en milieu ordinaire	133 838	155 361	210 395	224 942	225 563	239 160	259 941	278 978	321 476	7,3
Établissements hospitaliers	6 922	6 097	8 153	8 273	8 273	7 931	7 769	8 140	8 086	-0,5
Établissements médico-sociaux	70 219	70 854	71 625	71 600	71 600	71 286	70 193	71 574	70 272	-0,4
Total étab' spécialisés (2)	77 141	76 951	79 778	79 873	79 873	79 217	77 962	79 714	78 358	-0,4
dont scolarisation partagée	n.d.	n.d.	7 132	7 075	7 075	7 524	7 656	8 359	9 063	5,1
Ensemble (3)	210 979	232 312	283 041	297 740	298 361	310 853	330 247	350 333	390 771	5,5

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2012, Public + Privé.

© DEFP

1. Voir « Définitions ».

2. Hors enfants accueillis et scolarisés pour de courtes périodes.

3. Hors scolarité partagée à partir de 2008 pour éviter les doubles comptes.

2 Les différents modes de scolarisation des enfants et adolescents en situation de handicap en 2017-2018

Niveau d'enseignement (1)	Scolarisation en milieu ordinaire				Établissements spécialisés (3)			
	Total	Individuelle dont Segpa (2)		Collective	Ensemble	Hospitaliers	Médico-sociaux	Ensemble
Premier degré	130 506			50 652	181 158	5 392	60 492	65 884
Préélémentaire	36 625			5 088	41 713	2 347	20 680	23 027
Élémentaire	93 881			45 564	139 445	3 045	39 812	42 857
Second degré	98 445	15 340	2 553	41 873	140 318	2 367	6 749	9 116
Formations en collège	73 134	15 340	1 156	23 750	96 884	1 393	5 166	6 559
Formations en lycée	25 311		1 397	5 817	31 128	974	1 583	2 557
Autre niveau (4)				12 306	12 306			
Niveau indéterminé (5)						327	3 031	3 358
Total	228 951	15 340	2 553	92 525	321 476	8 086	70 272	78 358

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé.

© DEFP

1. Niveau d'enseignement estimé pour la scolarisation collective et la scolarisation en établissements hospitaliers ou médico-sociaux.

2. Segpa de collège.

3. Hors jeunes accueillis et scolarisés pour de courtes périodes.

4. Il s'agit pour l'essentiel d'élèves fréquentant un établissement du second degré sans en avoir nécessairement le niveau.

5. Il s'agit d'élèves scolarisés dans un établissement spécialisé dont le niveau est difficile à déterminer.

3 Répartition selon la déficience des élèves en situation de handicap en 2017-2018

Déficiences	Milieu ordinaire				Établissements spécialisés (2)			
	Premier degré		Second degré		Ensemble	Hospitaliers	Médico-sociaux	Ensemble
	Classe ordinaire	ULIS	Classe ordinaire	ULIS				
Troubles intellectuels et cognitifs	40 006	36 946	21 121	29 144	127 217	552	35 009	35 561
Troubles du psychisme	31 160	4 891	19 680	3 999	59 730	4 104	15 814	19 918
Troubles du langage et de la parole	21 291	2 825	26 413	3 611	54 140	211	1 278	1 489
Troubles auditifs	3 458	711	3 072	583	7 824	16	2 562	2 578
Troubles visuels	2 260	249	2 491	276	5 276	4	363	367
Troubles viscéraux	2 148	145	1 646	145	4 084	345	74	419
Troubles moteurs	8 553	1 002	11 408	1 298	22 261	638	2 599	3 237
Plusieurs troubles associés	13 612	3 160	7 533	2 316	26 621	1 489	9 625	11 114
Autres troubles	8 018	723	5 081	501	14 323	678	1 774	2 452
Polyhandicap (1)						49	1 174	1 223
Total	130 506	50 652	98 445	41 873	321 476	8 086	70 272	78 358

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé.

© DEFP

1. N'existe que dans les établissements hospitaliers ou médico-sociaux.

2. Hors jeunes accueillis et scolarisés pour de courtes périodes.

DÉFINITIONS

DURANT L'ANNÉE SCOLAIRE 2016-2017, près de 60 700 élèves ayant des besoins éducatifs particuliers dans le domaine de l'apprentissage du français langue seconde (FLS) ont été scolarisés : 29 700 dans une école élémentaire, 24 500 dans un collège, et 6 400 dans un lycée (1). Au total, ces élèves représentent 0,62% des effectifs scolaires du premier et du second degrés (0,70% dans l'élémentaire, 0,74% dans les collèges et 0,29% dans les lycées). À ces élèves allophones nouvellement arrivés et scolarisés, s'ajoutent 1 800 jeunes pris en charge par les missions de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) et près de 2 800 jeunes en attente d'une affectation dans un établissement.

La répartition des élèves allophones sur le territoire est contrastée. La Guyane, les départements franciliens de Seine-Saint-Denis et du Val-d'Oise, ainsi que les départements de l'Oise, du Rhône et du Vaucluse accueillent plus d'élèves allophones, en proportion de leurs effectifs scolaires, que les autres départements. Dans ces six départements, les élèves allophones représentent plus d'un élève pour cent élèves scolarisés, contre 0,62% au niveau national. En proportion comme en nombre, les départements de l'Ouest de la France accueillent globalement moins d'élèves allophones.

Lors de leur entrée dans le système éducatif français, les élèves allophones sont inscrits dans une classe ordinaire correspondant à leur niveau scolaire, sans dépasser en théorie un écart d'âge de plus de deux ans. En parallèle, ils peuvent être scolarisés en partie ou entièrement dans des dispositifs d'aide (UPE2A, soutien linguistique, modules d'accueil temporaire). Pour l'année 2016-2017, 91% des élèves allophones bénéficient d'une scolarité dans une classe spécifique ou d'un soutien linguistique, lors de leur entrée dans le système éducatif français. Cette prise en charge est plus fréquente au collège (94% contre 88% dans les écoles élémentaires et les lycées). Quel que soit le degré de scolarisation, les élèves allophones intègrent majoritairement (67%) une unité pédagogique pour élèves allophones arrivants (UPE2A ou UPE2A non scolarisés antérieurement).

Les besoins éducatifs des élèves allophones nouvellement arrivés sont mis en évidence par un test de positionnement initial. Dans le premier degré, le test de positionnement se fait en même temps ou après l'inscription dans un établissement. Ainsi, dans le cas où l'élève est inscrit dans une école pourvue d'une UPE2A, il peut être positionné dans un dispositif le jour même par l'enseignant FLS. Cette situation correspond à celle de plus des trois quarts des élèves allophones scolarisés en 2016-2017 dans le premier degré (2). Pour le second degré, à l'inverse, l'inscription dans un établissement intervient à la suite de l'affectation prononcée suite au positionnement. Le délai de prise en charge des élèves allophones est donc plus long. Entre septembre 2016 et avril 2017, les élèves allophones du second degré attendent en moyenne 16 jours avant d'intégrer un premier dispositif (avec ou sans soutien linguistique).

POPULATION CONCERNÉE - Ensemble des élèves allophones de France métropolitaine et des DOM scolarisés en 2016-2017, qu'ils soient arrivés ou non en cours d'année. Le champ de l'enquête regroupe tous les élèves allophones du CP jusqu'à la terminale, sans condition d'âge. Les enfants et jeunes allophones pour lesquels aucune démarche de scolarisation n'a été faite ne sont pas dans le champ de l'enquête. Seuls ceux scolarisés ou en attente d'une scolarisation sont pris en compte.

ÉLÈVE ALLOPHONE - Est considéré comme élève allophone « nouvellement arrivé » tout élève ayant des besoins éducatifs particuliers dans l'apprentissage du français langue seconde (FLS) qui ont été mis en évidence par un test de positionnement. Celui-ci peut également concerner les apprentissages scolaires de manière générale. Un élève allophone le demeure tout au long de sa scolarité, mais il est allophone « nouvellement arrivé » tant que le besoin éducatif existe. Ces élèves sont scolarisés en partie ou entièrement dans ces dispositifs particuliers et bénéficient notamment d'un soutien linguistique.

UPE2A - Unité pédagogique pour élèves allophones arrivants.

TEST DE POSITIONNEMENT INITIAL - Il s'agit d'une évaluation permettant de déterminer le niveau de scolarisation antérieur des élèves allophones, leurs acquis initiaux en langue française, ainsi que leurs compétences scolaires (en mathématiques notamment).

SOUTIEN - Dispositif d'aide (UPE2A, soutien linguistique, module d'accueil temporaire) dans lequel est scolarisé en partie ou entièrement un élève allophone lors de son entrée dans le système éducatif français.

MLDS - Mission de lutte contre le décrochage scolaire.

AVERTISSEMENT

Depuis la rentrée 2014, la DEPP a complètement rénové, l'enquête permettant de recenser les élèves allophones nouvellement arrivés. Jusqu'à l'année scolaire 2012-2013, les données étaient collectées sous forme agrégée, via les inspections académiques. Désormais, l'enquête recueille des données individuelles; elle a vocation à recenser les élèves au fur et à mesure de leur arrivée et à décrire leur intégration dans le système éducatif français. La qualité du recueil et son exhaustivité s'améliorent depuis 2014. Ainsi, les effectifs recensés en 2014 sous-estimaient probablement le nombre réel d'élèves allophones scolarisés cette année-là. Les évolutions mesurées entre les deux enquêtes sont à utiliser avec précaution.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Enquête EANA 2016-2017.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Notes d'Information : 18.15; 15.35.

1 Scolarisation des élèves allophones par région et académie en 2016-2017

Académies et régions académiques	Écoles élémentaires		Second degré				Ensemble	
	Effectifs d'élèves	Part bénéficiant d'un soutien (%)	Collèges		Lycées		Effectifs d'élèves	Part bénéficiant d'un soutien (%)
			Effectifs d'élèves	Part bénéficiant d'un soutien (%)	Effectifs d'élèves	Part bénéficiant d'un soutien (%)		
Clermont-Ferrand	421	85	363	98	96	92	880	91
Grenoble	1 617	95	1 463	99	671	98	3 751	97
Lyon	2 420	95	1 766	97	479	89	4 665	96
Auvergne-Rhône-Alpes	4 458	94	3 592	98	1 246	94	9 296	96
Besançon	358	76	471	98	207	94	1 036	90
Dijon	595	95	496	96	300	93	1 391	95
Bourgogne-Franche-Comté	953	88	967	97	507	94	2 427	93
Bretagne (Rennes)	865	71	827	96	253	83	1 945	83
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	684	83	737	86	169	68	1 590	83
Corse	107	87	96	85	22	n.s.	225	86
Nancy-Metz	1 280	67	622	95	58	77	1 960	76
Reims	412	93	393	100	97	98	902	96
Strasbourg	1 072	74	987	98	115	90	2 174	86
Grand Est	2 764	73	2 002	97	270	90	5 036	86
Amiens	969	88	1 054	89	547	79	2 570	84
Lille	1 090	85	1 031	94	343	90	2 464	90
Hauts-de-France	2 059	86	2 085	92	890	83	5 034	88
Créteil	3 124	94	2 054	99	610	99	5 788	96
Paris	882	99	1 177	100	441	100	2 500	100
Versailles	3 460	93	3 282	95	430	92	7 172	94
Île-de-France	7 466	94	6 513	97	1 481	97	15 460	96
Caen	228	85	302	76	122	55	652	75
Rouen	355	85	196	98	15	n.s.	566	89
Normandie	583	85	498	84	137	59	1 218	82
Bordeaux	837	93	806	94	142	74	1 785	92
Limoges	266	56	276	75	139	52	681	63
Poitiers	495	46	517	95	240	89	1 252	71
Nouvelle-Aquitaine	1 598	72	1 599	91	521	73	3 718	80
Montpellier	1 178	90	936	97	224	90	2 338	93
Toulouse	1 107	74	932	85	139	81	2 178	79
Occitanie	2 285	82	1 868	91	363	87	4 516	86
Pays de la Loire (Nantes)	883	84	878	93	239	90	2 000	88
Aix-Marseille	1 909	93	1 246	98	201	87	3 356	94
Nice	1 103	92	815	96	65	n.s.	1 983	93
Provence-Alpes-Côte d'Azur	3 012	93	2 061	97	266	79	5 339	94
France métropolitaine (1)	27 709	88	23 702	95	6 364	89	57 775	91
Guadeloupe	156	98	165	93	19	n.s.	340	94
Guyane	1 227	91	288	98	1	n.s.	1 516	93
Martinique	99	73	40	n.s.	24	n.s.	163	74
La Réunion	288	88	123	89	15	n.s.	426	89
Mayotte	222	77	222	18	9	n.s.	453	46
DOM (1)	1 992	89	838	73	68	65	2 898	84
France métropolitaine + DOM (1)	29 701	88	24 540	94	6 432	88	60 673	91

► **Élèves allophones scolarisés dans le 1^{er} ou 2nd degré en 2016-2017, qu'ils soient arrivés ou non en cours d'année. Hors élèves pris en charge en MLDS.**

© DEPP

1. Certains élèves changent d'académie de scolarisation en cours d'année scolaire. Dans ce cas, ils sont comptabilisés par les deux académies.

En revanche, ils ne sont comptabilisés qu'une fois dans l'effectif national. Ainsi, la somme des effectifs par académie ne correspond pas à l'effectif national d'élèves allophones (ainsi qu'aux effectifs France métropolitaine et DOM).

2 Répartition des délais avant prise en charge des élèves allophones scolarisés en 2016-17 selon le degré, en %.

Durée avant prise en charge (1)	Premier degré	Collège	Lycée
Positionnement et entrée dans un dispositif à la même date	77,5	31,9	31,3
Entre 1 et 14 jours	14,1	26,4	18,8
Entre 15 et 30 jours	3,3	13,9	12,2
Entre 1 et 3 mois	2,4	17,9	20,7
Entre 3 et 6 mois	1,1	5,7	8,6
Entre 6 mois et 1 an	0,9	2,2	5,6
1 an et plus	0,8	1,9	2,8
Ensemble	100	100	100

► **Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé. Élèves allophones scolarisés dans le 1^{er} ou 2nd degré en 2016-2017, qu'ils soient arrivés ou non en cours d'année. Hors élèves pris en charge en MLDS.**

© DEPP

1. Délai entre positionnement et entrée dans premier dispositif.

En 2017-2018 en France métropolitaine et dans les DOM, plus de 1,1 million d'enseignants et de personnels administratifs, techniques, d'encadrement et d'éducation exercent leurs fonctions au titre du ministère de l'Éducation nationale. La part des enseignants, secteurs public et privé réunis, est prépondérante parmi l'ensemble des personnels (77,8%) : 33,6% sont enseignants dans le premier degré, 44,2% dans le second degré. Cette proportion a légèrement diminué depuis 2011.

Depuis 2012, les effectifs enseignants (public + privé) ont augmenté de 4,4%. Entre 2016 et 2017, la hausse globale est de 1,0%. Dans le secteur public, le nombre d'enseignants auprès d'élèves a augmenté de 4,8% depuis 2012. Cette hausse est plus forte dans le premier degré (+6,2%) que dans le second degré (+3,5%). Dans le secteur privé, l'augmentation des effectifs des enseignants est plus limitée (+2,5% depuis 2012), avec une évolution similaire dans le premier et dans le second degré.

Les effectifs des personnels n'effectuant pas une mission d'enseignement ont beaucoup augmenté ces deux dernières années, avec une hausse de 6,8% entre 2015 et 2016, puis de 6,7% entre 2016 et 2017. Auparavant, leur nombre avait augmenté très progressivement (+3,3% de 2011 à 2015). 90% de ces personnels sont dans un corps non enseignant. La moitié sont des assistants d'éducation et des AESH (accompagnant des élèves en situation de handicap). Ce sont ces derniers qui expliquent les progressions importantes de ces deux dernières années, leur nombre ayant fortement augmenté suite à des évolutions réglementaires. Les effectifs de personnels de corps enseignants n'effectuant pas une mission d'enseignement sont stables depuis 2011. Leur diminution de plus de 3 000 personnes en 2017 est principalement due au changement de corps des professeurs des écoles effectuant une mission de psychologue en milieu scolaire : ils sont devenus psychologues de l'Éducation nationale, rejoignant ainsi les corps non enseignants.

RÉPARTITION DES PERSONNELS SELON LEUR MISSION

La mission correspond à l'activité majoritairement pratiquée au cours de l'année scolaire par l'agent. Elle est définie pour chaque agent au vu de ses différentes affectations. On appelle mission d'enseignement l'ensemble des missions où la personne passe la majorité de son temps à transmettre le programme à des élèves.

LES MISSIONS D'ENSEIGNEMENT DANS LE PREMIER DEGRÉ

- Enseignement en classe maternelle (respectivement élémentaire) : personnel chargé, pour l'ensemble de l'année scolaire, d'enseigner dans une classe maternelle (respectivement élémentaire).
- Direction d'école (partielle ou totale) : personnel chargé de la direction d'une école maternelle, élémentaire ou primaire. Fréquemment, il est également chargé d'enseigner dans une classe du premier degré.
- Remplacement : personnel mobilisé ou mobilisable pour remplacer un enseignant absent sur une durée inférieure à l'année. Outre des titulaires en zone de remplacement, sont en mission remplacement des contractuels affectés en cours d'année scolaire ou affectés en septembre pour quelques mois seulement.
- Besoins spécifiques : personnel chargé d'enseigner dans des conditions particulières (enseignant mobile pour élèves en difficultés, enseignant chargé de classes pour enfants handicapés, etc.)

LES MISSIONS D'ENSEIGNEMENT DANS LE SECOND DEGRÉ

- Enseignement sur classes attirées : personnel chargé de cours pour l'ensemble de l'année scolaire, soit sur des classes attirées (y compris Segpa, STS, CPGE), soit pour des ateliers (arts plastiques, langues, etc.).
- Remplacement : personnel mobilisé ou mobilisable pour remplacer un enseignant absent sur une durée inférieure à l'année.
- Documentation : personnel chargé du centre de documentation d'un établissement scolaire.
- Besoins spécifiques : personnel chargé d'enseigner dans des conditions particulières (enseignant chargé à l'année de classes pour enfants handicapés (ULIS, EREA), enseignant à des adultes en formation continue des adultes, etc.

LES AUTRES MISSIONS - Cette catégorie regroupe tout le personnel ayant une mission qui ne consiste pas à enseigner : animation pédagogique, direction d'un établissement du second degré, vie scolaire, inspection, etc.

AVERTISSEMENT

Le système d'information utilisé par la DEPP pour recenser les personnels relevant du ministère de l'Éducation nationale a changé en 2018. La base « Bulletins de salaires », alimentée par le système d'information sur les rémunérations, est remplacée par la « Base statistique des agents (BSA) », issue des systèmes d'information de gestion administrative des agents.

Les évolutions des effectifs depuis 2011 présentées dans cette édition du RERS ont été calculées à partir de ce nouveau système d'information, qui ne prend en compte que les personnels relevant de la mission interministérielle

« Enseignement scolaire » (MIES). Les personnels enseignants et non enseignants relevant du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) ne sont donc pas inclus dans les effectifs, ce qui contribue à expliquer les différences observées avec les précédentes éditions du RERS.

La méthodologie de calcul des indicateurs a également été renouvelée, passant d'une approche par corps à une approche par mission, dont la définition est donnée ci-dessus, afin de refléter au mieux ce que font les agents.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Base statistique des agents (BSA) 2011-2017.

POUR EN SAVOIR PLUS

Bilan social 2016-2017, volume 1. Enseignement scolaire.

1 Répartition des personnels selon la mission de 2011 à 2017

	2011	2012	2013	2014	2015 hors SIEC et administration centrale (1)	2015 y c. SIEC et administration centrale (1)	2016	2017	Évolution 2017/2016 (%)
Enseignement d'élèves du premier degré public	316 825	315 043	321 714	322 927	326 999	326 999	331 158	334 709	1,1
Enseignement en classe maternelle	79 115	79 199	81 294	79 793	80 605	80 605	80 123	80 344	0,3
Enseignement en classe élémentaire	138 209	137 490	140 092	140 357	142 107	142 107	143 078	145 280	1,5
Direction d'école (partiellement ou totalement)	48 173	47 704	47 296	46 884	46 270	46 270	45 728	45 164	-1,2
Remplacement	29 539	30 489	31 933	33 931	35 433	35 433	38 396	39 474	2,8
Besoins spécifiques	21 789	20 161	21 099	21 962	22 584	22 584	23 833	24 447	2,6
Enseignement d'élèves du second degré public	394 091	388 497	395 091	393 986	394 323	394 323	398 422	402 288	1,0
Enseignement sur classes attirées	342 950	336 306	344 287	344 694	345 881	345 881	349 370	351 495	0,6
Remplacement	36 739	37 378	35 973	34 265	33 248	33 248	33 663	35 255	4,7
Documentation	9 350	9 378	9 542	9 548	9 561	9 561	9 612	9 662	0,5
Besoins spécifiques	5 052	5 075	5 289	5 479	5 633	5 633	5 777	5 876	1,7
Total enseignement d'élèves du secteur public	710 916	703 540	716 805	716 913	721 322	721 322	729 580	736 997	1,0
Enseignement d'élèves du premier degré privé	45 265	45 235	45 580	45 627	45 793	45 793	46 098	46 444	0,8
Enseignement en classe maternelle	10 694	10 663	10 833	10 789	10 828	10 828	10 894	10 907	0,1
Enseignement en classe élémentaire	23 999	23 955	24 346	24 373	24 517	24 517	24 767	25 009	1,0
Direction d'école (partiellement ou totalement)	4 010	3 975	3 918	3 879	3 837	3 837	3 821	3 758	-1,6
Remplacement	3 126	3 188	3 032	3 092	3 093	3 093	3 045	3 079	1,1
Besoins spécifiques	3 436	3 454	3 451	3 494	3 518	3 518	3 571	3 691	3,4
Enseignement d'élèves du second degré privé	96 257	95 710	96 393	96 497	96 667	96 667	97 342	97 975	0,7
Enseignement sur classes attirées	89 418	88 940	89 663	89 789	90 162	90 162	90 762	91 320	0,6
Remplacement	4 115	4 041	3 958	3 914	3 720	3 720	3 746	3 773	0,7
Documentation	2 455	2 443	2 455	2 445	2 427	2 427	2 449	2 454	0,2
Besoins spécifiques	269	286	317	349	358	358	385	428	11,2
Total enseignement d'élèves du secteur privé (2)	141 522	140 945	141 973	142 124	142 460	142 460	143 440	144 419	0,7
Autres missions des corps enseignants	20 066	19 260	19 854	19 060	19 801	19 927	20 918	17 629	-15,7
Autres missions des corps non enseignants	190 442	197 541	199 497	197 284	197 725	200 605	214 667	233 674	8,9
Autres missions (non-enseignement)	210 508	216 801	219 351	216 344	217 526	220 532	235 585	251 303	6,7
Ensemble des personnels	1 062 946	1 061 286	1 078 129	1 075 381	1 081 308	1 084 314	1 108 605	1 132 719	2,2

► **Champ : France métropolitaine + DOM (hors Mayotte pour le privé), ensemble des agents payés par le MEN, en activité et ayant une affectation au 30 novembre.**

1. Les effectifs des personnels du service académique des examens et concours (SIEC) et de l'administration centrale ne sont pas disponibles avant le 30 novembre 2015. Ces agents effectuant uniquement des missions de non-enseignement, seule la catégorie « Autres missions (non-enseignement) » est affectée par le changement de champ.

2. Uniquement enseignants du secteur privé sous contrat, ceux du secteur privé hors contrats ne sont pas payés par le MEN.

Lecture : parmi les 1 132 719 agents en activité au 30 novembre 2017, 80 344 ont pour mission l'enseignement en classe maternelle dans le secteur public.

© DEFP

LA FORMATION INITIALE regroupe des niveaux de formation allant de la maternelle à l'enseignement supérieur. Les écoles et établissements relèvent en majorité du ministère de l'Éducation nationale (MEN) et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI). Certains établissements du secondaire et du supérieur sont sous tutelle d'autres ministères, notamment le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA) pour l'enseignement agricole.

Toutes les écoles maternelles et élémentaires sont sous tutelle du MEN. La France métropolitaine et les DOM comptent, à la rentrée 2017, 45 400 écoles publiques et 5 500 écoles privées (1). En 2017, le nombre d'écoles du secteur public poursuit sa baisse (-1,0%) et celui des écoles du secteur privé augmente de 2,0%.

Les établissements du second degré sont généralement sous tutelle du MEN ou du MAA. Les secteurs public et privé comptent respectivement 8 000 et 4 100 établissements. Après plusieurs années consécutives de baisse, excepté en 2016, le nombre d'établissements du second degré en France métropolitaine et DOM diminue de nouveau légèrement en 2017. Le nombre de lycées professionnels publics sous tutelle du MEN connaît une forte diminution (-3,0%). Elle correspond en général à la constitution de lycées polyvalents (dont le nombre augmente de 3,7%), qui regroupent chacun un lycée d'enseignement général et technologique et un lycée professionnel. Le nombre de collèges poursuit sa hausse dans le secteur privé (1,1%), tandis qu'il reste stable dans le secteur public.

Dans l'enseignement supérieur, la création de l'université de Lille, par fusion au 1^{er} janvier 2018 des universités Lille I, Lille II et Lille III, ainsi que celle de l'université Sorbonne Université, par fusion à la même date des universités Paris IV et Paris VI, portent le nombre d'universités à 68.

Les établissements dotés de STS ou de CPGE sont majoritairement des établissements du second degré sous tutelle du MEN ou du MAA. Leur nombre continue de progresser en 2017, respectivement de 2,6% et de 0,2%.

En 2017, la forte augmentation de 30,5 et de 37,6% des nombres respectifs d'écoles de commerce et d'art, dans l'enseignement supérieur, s'explique essentiellement par la mise en œuvre d'opérations d'identification plus fine des établissements et d'extension de la couverture du système d'information individualisé (voir 2.18 et 6.9).

Le nombre de centres de formation d'apprentis baisse de 0,7% en 2017.

STRUCTURES CONCERNÉES - Structures de formation initiale hors établissements médico-éducatifs et socio-éducatifs.
Premier degré : sous tutelle du MEN.
Second degré : sous tutelle du MEN ou du MAA.
Enseignement supérieur et centres de formation d'apprentis : tous ministères de tutelle ou autre tutelle.

ÉCOLE MATERNELLE - L'école maternelle accueille exclusivement les élèves du cycle des apprentissages premiers (cycle I) : petite, moyenne et grande sections de maternelle.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE - L'école élémentaire accueille les élèves du cycle des apprentissages fondamentaux (cycle II) – CP, CE1 et CE2 – et des deux premières années du cycle de consolidation (cycle III) – CM1 et CM2. L'école élémentaire peut également accueillir des élèves de niveau préélémentaire (cycle I). Dans ce cas, elle est aussi appelée école primaire.

COLLÈGE - Établissement d'enseignement secondaire, qui s'étend de la dernière année du cycle de consolidation (classe de sixième) aux trois années du cycle des approfondissements (cycle IV) : classes de cinquième, quatrième et troisième.

LYCÉE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE (LEGT) Établissement d'enseignement secondaire dans lequel sont dispensées des formations sur trois années, de la seconde à la terminale, conduisant aux baccalauréats généraux et technologiques. Il peut accueillir des classes post-bac, notamment des sections de techniciens supérieurs (STS) ou des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE).

LYCÉE POLYVALENT (LPO) - Voir « Définitions » en 2.3.

LYCÉE PROFESSIONNEL (LP) - Établissement d'enseignement secondaire dans lequel sont dispensées des formations conduisant à des diplômes professionnels.

EREA - Voir « Définitions » en 2.3.

MFREO - Maison familiale rurale d'éducation et d'orientation, relevant du MAA.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - Voir « Définitions » en 2.18.

AUTRES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR Ils forment un groupe non homogène. On y trouve notamment les autres établissements d'enseignement universitaire (publics et privés), les écoles normales supérieures, les écoles d'architecture, les écoles vétérinaires, les écoles de journalisme et d'autres écoles supérieures dépendant d'autres ministères.

SOURCES

- MEN-MESRI-DEPP, RERS 2.1 et 2.3.
- MEN-MESRI-DEPP, Système d'information sur la formation des apprentis (SIFA).
- MESRI-SIES, RERS 2.18.
- MAA, RERS 4.23.

1 Les structures de formation initiale, hors établissements médico-éducatifs et socio-éducatifs.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017p	Évolution 2017/2016 (%)
Premier degré	52 937	52 580	52 225	51 745	51 246	50 877	-0,7
Public	47 672	47 306	46 962	46 435	45 877	45 401	-1,0
Écoles maternelles	15 435	15 215	15 079	14 784	14 462	14 179	-2,0
Écoles élémentaires (y compris écoles primaires)	32 237	32 091	31 883	31 651	31 415	31 222	-0,6
Privé	5 265	5 274	5 263	5 310	5 369	5 476	2,0
dont écoles élémentaires (y compris écoles primaires)	5 142	5 147	5 126	5 172	5 230	5 322	1,8
Second degré	12 209	12 183	12 165	12 148	12 160	12 152	-0,1
Public	8 111	8 089	8 080	8 069	8 062	8 041	-0,3
dont établissements avec STS ou CPGE (MEN + MAA)	1 483	1 503	1 527	1 544	1 555	1 608	3,4
Établissements sous tutelle du MEN	7 882	7 863	7 854	7 843	7 836	7 815	-0,3
Collèges	5 274	5 271	5 279	5 290	5 295	5 294	0,0
Lycées professionnels	942	924	901	874	860	834	-3,0
LEGT	1 587	1 589	1 595	1 600	1 602	1 608	0,4
dont LPO	612	625	639	659	673	698	3,7
EREA	79	79	79	79	79	79	0,0
Établissements sous tutelle du MAA	229	226	226	226	226	226	0,0
Privé	4 098	4 094	4 085	4 079	4 098	4 111	0,3
dont établissements avec STS ou CPGE (MEN + MAA)	718	718	720	723	721	715	-0,8
Établissements sous tutelle du MEN	(5) 3 503	(5) 3 499	(5) 3 489	(5) 3 488	(5) 3 515	(5) 3 528	0,4
Collèges	1 777	1 786	1 796	1 807	1 838	1 859	1,1
Lycées professionnels	660	659	652	640	624	622	-0,3
LEGT	1 065	1 053	1 040	1 040	1 052	1 046	-0,6
dont LPO	200	206	206	202	203	202	-0,5
Établissements sous tutelle du MAA (y compris MFREO)	595	595	596	591	583	583	0,0
Enseignement supérieur (1)							
Universités (2)	76	74	74	72	71	68	-4,2
Instituts universitaires de technologie (IUT)	114	113	110	111	111	111	0,0
ESPE	-	30	30	30	30	30	0,0
Établissements avec STS	2 307	2 334	2 367	2 378	2 388	2 449	2,6
dont établissements du second degré (MEN + MAA)	2 041	2 060	2 085	2 106	2 115	2 165	2,4
Public	1 376	1 392	1 415	1 432	1 450	1 503	3,7
Privé	931	942	952	946	938	946	0,9
Établissements avec CPGE	451	451	451	445	449	450	0,2
dont établissements du second degré (MEN + MAA)	439	441	443	435	444	446	0,5
Public	351	354	355	351	354	355	0,3
Privé	100	97	96	94	95	95	0,0
Écoles d'ingénieurs	253	254	257	261	266	265	-0,4
Écoles de commerce, gestion et comptabilité	208	195	198	191	236	308	30,5
Écoles supérieures artistiques et culturelles	236	245	240	241	221	304	37,6
Écoles paramédicales (hors université) et sociales (3)	632	637	644	639	602	602	0,0
Autres établissements d'enseignement supérieur	228	235	233	271	275	379	37,8
Enseignements secondaire et supérieur : CFA (4)	975	969	961	958	918	912	-0,7
Public	268	259	254	255	236	226	-4,2
Privé	707	710	707	703	682	686	0,6

© DEPP

► Champ : France métropolitaine + DOM.

1. Le total des établissements du supérieur ne peut pas être calculé à partir de ce tableau : la répartition par type d'établissements ne constitue pas une partition du supérieur (par exemple certains établissements avec STS ou CPGE sont également comptabilisés dans les écoles de commerce).

2. Y compris l'université de Lorraine devenue grand établissement en 2011, l'Institut national universitaire d'Albi et le CUIFR de Mayotte.

3. Données 2016-2017 reconduites en 2017-2018.

4. Centres de formation d'apprentis. Les antennes de centres de formation d'apprentis ne sont pas prises en compte.

5. Dont un EREA.